

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 04 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-157 à 25-164 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-165	24	04	09	28
De la délibération n°25-166 à 25-172 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-173	24	05	09	29
De la délibération n°25-174 à 25-181 incluse	26	05	07	31

Secrétaire : M. Olivier NIEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)

ABSENT EXCUSÉ N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : - M. Benoit BALSAN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-160 Convention de partenariat tripartite dans le cadre du projet artistique urbain
« L'homme-orchestre et les autres silhouettes » à la Londe

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

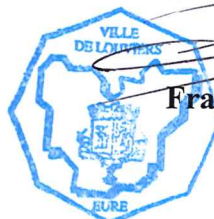
14 NOV. 2025

14 NOV. 2025

Fait à Louviers, le

14 NOV. 2025

Le Maire



François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20251110-25-160-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

N°25-160

**CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE DANS LE
CADRE DU PROJET ARTISTIQUE URBAIN « L'HOMME-
ORCHESTRE ET AUTRES SILHOUETTES » À LA LONDE**

RAPPORT

Mme Élodie DUCASTEL rapporte à que la présente délibération a pour objet d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Louviers, la structure culturelle porteuse du projet et l'artiste photographe Charles Fréger, dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « L'Homme-orchestre et autres silhouettes ».

Ce projet, mené durant l'année scolaire 2025-2026, s'adresse aux élèves de deux classes de l'École élémentaire Les Acacias. Il consiste en la réalisation d'une série d'ateliers photographiques animés par l'artiste Charles Fréger, au cours desquels les enfants seront invités à concevoir et mettre en scène des silhouettes composées d'instruments de musique ou de formes découpées en carton. Ces ateliers visent à favoriser la découverte artistique, la créativité et la pratique collective autour de l'image et de la photographie.

Le projet s'inscrit dans le programme national "Entre les images", un dispositif annuel de transmission et de pratiques photographiques développé par le réseau Diagonal et ses membres, avec le soutien du ministère de la Culture / Copie privée.

Les modalités artistiques, logistiques et financières du projet ont été définies conjointement par la structure culturelle partenaire, la Ville de Louviers et l'artiste intervenant. Ces éléments figurent dans le formulaire "Entre les images" transmis au réseau Diagonal le 18 avril 2025.

La convention jointe à la présente délibération précise les conditions de collaboration entre les différentes parties, ainsi que les engagements respectifs de chacune d'elles pour la bonne conduite du projet.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire en matière de conventions et de partenariats ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives aux actions éducatives et culturelles conduites en partenariat avec les collectivités territoriales ;

VU le Code du patrimoine, notamment les articles L.410-1 et suivants, relatifs à la promotion de la création artistique et de l'éducation culturelle ;

VU la circulaire du ministère de la Culture relative au programme national « Entre les images », dispositif d'éducation à la photographie développé par le réseau Diagonal ;

VU la convention-cadre "Entre les images" transmise au réseau Diagonal le 18 avril 2025, précisant les engagements des partenaires pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Considérant la volonté de la Municipalité de favoriser la démocratisation culturelle et de promouvoir l'accès des jeunes publics à la création artistique ;

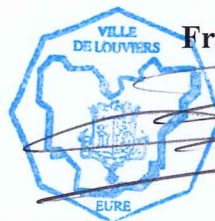
Considérant que le projet « L'Homme-orchestre et autres silhouettes », mené par le photographe Charles Fréger, s'inscrit dans cette démarche en proposant une action éducative et artistique innovante au sein de l'École élémentaire Les Acacias ;

Considérant le projet de convention joint à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**



François-Xavier PRIOLLAUD